



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Session annuelle
Rome, 21-25 juin 2021

Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 26 mai 2021

WFP/EB.A/2021/7-C/Add.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues de la synthèse des éléments factuels et des enseignements relatifs au renforcement des capacités des pays tirés des évaluations décentralisées

Contexte

1. On trouvera dans le présent document la réponse de la direction du PAM aux recommandations issues de la synthèse des éléments factuels et des enseignements relatifs au renforcement des capacités des pays tirés des évaluations décentralisées.
2. L'objectif de cette synthèse était de fournir des données factuelles sur les résultats obtenus par le PAM en matière de renforcement des capacités des pays, aussi bien pour favoriser l'apprentissage que pour rendre compte aux parties prenantes des résultats obtenus.
3. La synthèse a porté sur 32 évaluations décentralisées menées entre 2016 et 2019. Les activités et les opérations couvertes par ces évaluations ont été conçues avant la publication du cadre pour le renforcement des capacités des pays de 2017 et des orientations qui l'accompagnent.
4. Cette synthèse a permis de dégager cinq recommandations, l'une d'ordre stratégique et les quatre autres d'ordre opérationnel, visant à améliorer l'efficacité des interventions de renforcement des capacités des pays, composante majeure de la contribution du PAM à la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la réalisation de ses propres objectifs stratégiques. Chaque recommandation s'accompagne de recommandations secondaires qui en précisent les axes de mise en œuvre.
5. Dans le présent document, la direction du PAM indique si elle accepte, accepte en partie ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et secondaires. Sont aussi récapitulés les mesures prévues (ou déjà prises), les organes responsables de leur application et les délais d'application.

Coordonnateurs responsables:

M. D. Kaatrud
Directeur de la Division des programmes – action
humanitaire et développement
tél.: 066513-2203

M. J.-P. de Margerie.
Directeur adjoint du Service chargé de l'assistance technique et
du renforcement des capacités des pays
tél.: 066513-3232

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS FACTUELS ET DES ENSEIGNEMENTS RELATIFS AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PAYS TIRÉS DES ÉVALUATIONS DÉCENTRALISÉES					
Recommandations principales et secondaires	Organe responsable de la l'application (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Organe responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre
<p>Degré de priorité: élevé Déla global de mise en œuvre: décembre 2022</p> <p>1. Le PAM doit réaffirmer son engagement en faveur du renforcement des capacités des pays en élaborant une nouvelle politique ou une politique actualisée qui assure une forte intégration des approches menées en la matière dans les plans stratégiques de pays de deuxième génération.</p>	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays	La recommandation est acceptée. Le PAM réaffirme son engagement en faveur du renforcement des capacités des pays. Il a mis sur pied une équipe spéciale ¹ chargée de cette question, qui encadrera le changement organisationnel en cours.	Sans objet	Sans objet	Sans objet
1.1 La nouvelle politique ou la politique actualisée doit comprendre un cadre conceptuel, une terminologie et une justification clairement en rapport avec les approches suivies.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays	La recommandation est acceptée.	1. Réviser le lexique du renforcement des capacités des pays et mettre à jour la terminologie de façon à parvenir à une compréhension commune à tous les domaines programmatiques et fonctionnels des termes utilisés dans le cadre des différents processus intéressant le renforcement des capacités des pays.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays	Juin 2021
			2. Élaborer un document de position au sujet du renforcement des capacités des pays proposant un nouveau cadre conceptuel et une justification de l'approche suivie; ce document sera examiné avec les parties prenantes du PAM, dans le cadre de l'élaboration de la politique actualisée.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays	Décembre 2021

¹ Cette équipe spéciale créée au quatrième trimestre de 2020 poursuivra ses travaux en 2021. Y sont représentés la Division des opérations de secours d'urgence, la Division des transferts de type monétaire (CBT), la Division des ressources humaines, la Division de la nutrition), la Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, plusieurs unités de la Division des programmes – action humanitaire et développement, la Division des programmes en milieu scolaire, la Division des partenariats stratégiques et les bureaux régionaux; d'autres divisions ou bureaux sont le cas échéant invités à participer à certaines discussions. Le rôle de cette équipe spéciale consiste à encadrer l'exécution du plan de travail du PAM relatif au renforcement des capacités des pays, qui prévoit notamment l'élaboration de la nouvelle version de la politique du PAM en matière de renforcement des capacités des pays ainsi que l'examen et le renouvellement du cadre normatif et des directives opérationnelles à cet égard.

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS FACTUELS ET DES ENSEIGNEMENTS RELATIFS AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PAYS TIRÉS DES ÉVALUATIONS DÉCENTRALISÉES					
Recommandations principales et secondaires	Organe responsable de la l'application (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Organe responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre
			3. Élaborer un projet de politique actualisée de manière à formaliser le cadre conceptuel et l'approche suivie en matière de renforcement des capacités des pays.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays	Juin 2022
1.2 Les approches suivies en matière de renforcement des capacités des pays doivent être: intégrées de manière plus systématique dans la conception des plans stratégiques de pays de deuxième génération; harmonisées et prises en compte dans l'ensemble des domaines d'activité; adaptées aux contextes locaux et nationaux, y compris s'agissant de l'atténuation des risques; et mises en concordance avec les besoins des partenaires.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays	La recommandation est acceptée. En 2020, le PAM a mis à jour ses directives relatives aux plans stratégiques de pays de deuxième génération, compte tenu de la nécessité de s'aligner sur les priorités nationales et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.	4. Continuer d'actualiser et de préciser les directives relatives aux plans stratégiques de pays de deuxième génération une fois définitivement élaborés le nouveau plan stratégique et la politique actualisée de renforcement des capacités des pays.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (Unité de gestion du cycle des programmes)	Décembre 2022
			5. Revoir les modalités de collaboration avec les gouvernements et établir des procédures opératoires normalisées en vue de faciliter l'atténuation des risques dans des contextes divers.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Division de la gestion globale des risques, Bureau des services juridiques, Bureau de l'audit interne et Bureau de l'évaluation)	Décembre 2021
			6. Élaborer avec les responsables de différents domaines d'activité des plans de travail structurés, de façon à faire adopter, pour toutes les activités prévues au titre des plans stratégiques de pays de deuxième génération, une approche du renforcement des capacités des pays plus harmonisée dont les résultats soient plus faciles à quantifier.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (Division des programmes – action humanitaire et développement, Division de la nutrition et Division des programmes en milieu scolaire)	Juin 2022

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS FACTUELS ET DES ENSEIGNEMENTS RELATIFS AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PAYS TIRÉS DES ÉVALUATIONS DÉCENTRALISÉES					
Recommandations principales et secondaires	Organe responsable de la l'application (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Organe responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre
<p>Degré de priorité: élevé Délai global de mise en œuvre: janvier 2023 2. Veiller à ce que des ressources adéquates soient allouées à l'amélioration des compétences spécialisées en matière de renforcement des capacités des pays dans l'ensemble de l'organisation.</p>	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (référénts stratégiques répartis dans l'ensemble du PAM)	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Au dernier trimestre de 2020, le PAM a mis en place une unité renforcée chargée du renforcement des capacités des pays, afin de favoriser, à l'échelle de l'organisation, l'acquisition ou le développement de compétences en matière de renforcement des capacités des pays.</p>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<p>2.1 Mener un processus de planification des effectifs ou une opération similaire pour déterminer les lacunes existantes et les demandes futures concernant les compétences spécialisées et les besoins en matière de renforcement des capacités des pays à l'échelle de l'organisation dans le contexte du nouveau plan stratégique. Ce processus doit comprendre le recrutement ou le reclassement de spécialistes du renforcement des capacités des pays.</p>	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (référénts stratégiques répartis dans l'ensemble du PAM)	La recommandation est acceptée.	<p>1. Analyser les lacunes dans les moyens en personnel et les besoins sur le terrain en matière de compétences spécialisées dans le renforcement des capacités des pays, une fois achevé le nouveau plan stratégique et parallèlement à la mise au point de l'actualisation de la politique en matière de renforcement des capacités des pays. Les résultats de cette analyse permettront de déterminer les besoins en matière de recrutement et de développement des capacités internes.</p>	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (Division des programmes – action humanitaire et développement et Division des ressources humaines)	Juin 2022
			<p>2. Appuyer les opérations de planification des effectifs menées par les responsables des autres fonctions ou domaines d'activité afin d'inclure les compétences en renforcement des capacités des pays nécessaires à la transition, à la consolidation des systèmes et à la collaboration.</p>	Division des ressources humaines (avec l'appui des responsables de divers domaines d'activité et du Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays)	Juin 2022

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS FACTUELS ET DES ENSEIGNEMENTS RELATIFS AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PAYS TIRÉS DES ÉVALUATIONS DÉCENTRALISÉES					
Recommandations principales et secondaires	Organe responsable de la l'application (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Organe responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre
2.2 Sur la base du vaste corpus de données scientifiques et d'éléments tangibles concernant le renforcement des capacités des pays, élaborer un programme de perfectionnement des compétences et un processus d'apprentissage fondés sur les résultats de la planification des effectifs, afin d'accroître les moyens dont dispose le personnel du PAM qui, au niveau institutionnel et au niveau des pays, participe à la conception et à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, ainsi que les moyens dont disposent ceux qui ont des fonctions d'appui et d'encadrement.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (référénts stratégiques répartis dans l'ensemble du PAM)	La recommandation est acceptée.	3. Mettre au point un programme d'apprentissage fondé sur les résultats de la planification des effectifs de façon à améliorer, sur les plans quantitatif et qualitatif, les compétences du personnel du PAM en matière de renforcement des capacités des pays. Ce programme: s'appuiera sur les programmes d'apprentissage existants en la matière; sera axé sur les compétences techniques; sera élargi de façon à inclure les domaines thématiques et à tenir compte de l'expérience concrète acquise sur le terrain.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Division des opérations de secours d'urgence, Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement et Division des ressources humaines)	Janvier 2023
2.3 Établir une feuille de route pour le financement et la création de postes stratégiques de spécialistes du renforcement des capacités des pays dans les divisions et les fonctions ainsi que dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays, afin que l'on dispose des compétences spécialisées appropriées pour concevoir, mettre en œuvre et examiner les activités à mener dans ce domaine.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (référénts stratégiques répartis dans l'ensemble du PAM)	La recommandation est acceptée.	4. Établir une feuille de route concernant la création de postes de spécialistes du renforcement des capacités des pays dans les divisions et unités du Siège ainsi que dans les bureaux régionaux et bureaux de pays, ainsi que l'affectation des ressources nécessaires, dans le cadre du plan de mise en œuvre de la politique actualisée.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (responsables des fonctions et domaines d'activité, bureaux régionaux et Division des ressources humaines)	Janvier 2023
			5. En attendant que la feuille de route soit prête, la création d'un fichier ou d'un vivier de spécialistes et l'élaboration de mandats en matière de renforcement des capacités des pays ou l'actualisation des mandats existants permettront de venir en aide aux unités du Siège et aux bureaux extérieurs afin de satisfaire les besoins immédiats.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (Division des ressources humaines)	Décembre 2022

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS FACTUELS ET DES ENSEIGNEMENTS RELATIFS AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PAYS TIRÉS DES ÉVALUATIONS DÉCENTRALISÉES					
Recommandations principales et secondaires	Organe responsable de la l'application (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Organe responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre
<p>Degré de priorité: moyen</p> <p>Délai global de mise en œuvre: juin 2022</p> <p>3. Intégrer l'évaluation des besoins en capacités dans la conception et la mise en œuvre des programmes.</p>	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (bureaux de pays appuyés par les bureaux régionaux et les responsables de domaines d'activité)	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le PAM est conscient que les interventions de renforcement des capacités des pays doivent s'appuyer sur une évaluation solide des besoins. La politique en matière de renforcement des capacités dans les pays, qui sera prochainement actualisée, constituera un point de départ pour procéder à l'examen des outils disponibles, au-delà du délai d'application de cette recommandation.</p>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
3.1 Examiner les outils du PAM existants utilisés pour déterminer les lacunes dans les capacités et évaluer leur efficacité dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre d'interventions de renforcement des capacités des pays. Sur la base de cet examen, affiner et simplifier les évaluations des besoins en matière de renforcement des capacités des pays et leur utilisation dans les programmes et établir une liste d'options et d'exemples de bonnes pratiques.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (bureaux de pays appuyés par les bureaux régionaux et les responsables de domaines d'activité)	La recommandation est acceptée.	1. Examiner l'utilité des outils d'évaluation des besoins en capacités dont dispose actuellement le PAM et proposer une palette de solutions permettant de les simplifier et de les adapter au contexte. Cet examen portera sur les outils utilisés par les responsables des divers domaines d'activité et domaines techniques.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Division des opérations de secours d'urgence, Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement et bureaux régionaux, avec la contribution des bureaux de pays)	Janvier 2022

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS FACTUELS ET DES ENSEIGNEMENTS RELATIFS AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PAYS TIRÉS DES ÉVALUATIONS DÉCENTRALISÉES					
Recommandations principales et secondaires	Organe responsable de la l'application (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Organe responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre
			2. Recueillir des informations sur les utilisations efficaces des évaluations des besoins en capacités et les centraliser, et produire des études de cas structurées afin de recenser et de diffuser les bonnes pratiques, en exploitant les initiatives de gestion des connaissances mises en place par les bureaux régionaux et en les complétant.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Division des opérations de secours d'urgence, Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement et bureaux régionaux, avec la contribution des bureaux de pays)	Janvier 2022 (activité en cours)
3.2 Promouvoir l'utilisation systématique des outils d'évaluation des besoins en capacités en en faisant un élément essentiel de la conception et de la mise en œuvre des interventions de renforcement des capacités des pays (en collaboration avec les partenaires le cas échéant) et s'assurer que les initiatives menées dans ce domaine sont adaptées aux environnements des plans stratégiques de pays de deuxième génération et ancrées dans les contextes et les besoins nationaux.	PRO-T (bureaux de pays appuyés par les bureaux régionaux et les responsables de domaines d'activité)	La recommandation est acceptée.	3. Formuler des orientations pour que les bureaux de pays soient mieux à même de conduire des évaluations des besoins en capacités adaptées au contexte aux fins de la conception et de la mise en œuvre des interventions de renforcement des capacités des pays.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (bureaux régionaux, avec la contribution des bureaux de pays)	Juin 2022
			4. Apporter un soutien systématique aux bureaux de pays lors de la conception et de la réalisation des évaluations des besoins en capacités menées dans le cadre des plans stratégiques de pays de deuxième génération.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (bureaux régionaux)	Juin 2022 (activité en cours)

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS FACTUELS ET DES ENSEIGNEMENTS RELATIFS AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PAYS TIRÉS DES ÉVALUATIONS DÉCENTRALISÉES					
Recommandations principales et secondaires	Organe responsable de la l'application (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Organe responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre
<p>Degré de priorité: élevé Délai global de mise en œuvre: juin 2022 4. Définir plus précisément les indicateurs relatifs au renforcement des capacités des pays pour améliorer la mesure de la performance et l'établissement des rapports conformément au nouveau plan stratégique du PAM et au nouveau cadre de résultats institutionnels pour 2022-2026.</p>	Unité de liaison pour le suivi et l'évaluation (Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays)	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Depuis que les évaluations prises en compte dans la synthèse ont été réalisées, le PAM a déjà introduit dans son cadre de résultats institutionnels des indicateurs révisés relatifs au renforcement des capacités des pays; ces indicateurs seront perfectionnés et adaptés en fonction du nouveau plan stratégique.</p>	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<p>4.1 Examiner la pertinence, l'application et l'utilité des indicateurs existants relatifs au renforcement des capacités des pays et envisager d'élaborer une liste d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs nouveaux ou complémentaires. Ces indicateurs doivent concorder avec les besoins à l'échelle des pays et figurer dans le nouveau Cadre de résultats institutionnels afin de mesurer le renforcement des capacités nationales au niveau individuel, au niveau organisationnel et au niveau de l'environnement favorable, en tenant compte des cinq trajectoires de changement envisagées.</p>	Unité de liaison pour le suivi et l'évaluation (Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays)	La recommandation est acceptée.	<p>1. En janvier 2021, l'Unité de liaison pour le suivi et l'évaluation et le Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays ont entamé un examen des indicateurs relatifs au renforcement des capacités des pays, dans le but d'obtenir des mesures au niveau individuel, au niveau organisationnel et pour ce qui est de l'instauration d'un environnement porteur. Les indicateurs révisés seront intégrés au nouveau cadre de résultats institutionnels.</p>	Unité de liaison pour le suivi et l'évaluation (Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays)	Novembre 2021
			<p>2. Le PAM examinera la nécessité de créer une palette d'indicateurs supplémentaires pour les besoins du suivi du renforcement des capacités des pays.</p>		Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS FACTUELS ET DES ENSEIGNEMENTS RELATIFS AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PAYS TIRÉS DES ÉVALUATIONS DÉCENTRALISÉES					
Recommandations principales et secondaires	Organe responsable de la l'application (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Organe responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre
4.2 Fournir des orientations améliorées et faciles d'accès aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays pour les aider à définir des indicateurs à l'échelle nationale qui soient conformes aux indicateurs figurant dans le Cadre révisé de résultats institutionnels et qui permettent de mesurer les résultats des interventions de renforcement des capacités des pays et d'en rendre compte efficacement.	Unité de liaison pour le suivi et l'évaluation (Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays)	La recommandation est acceptée.	3. Les orientations à l'intention des bureaux régionaux sur la façon d'utiliser les nouveaux indicateurs institutionnels seront intégrées dans les documents qui accompagneront le nouveau cadre de résultats institutionnels (à savoir le recueil des indicateurs et les règles de fonctionnement).	Unité de liaison pour le suivi et l'évaluation (Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays)	Juin 2022
			4. Élaborer des directives sur le choix des indicateurs et la création d'indicateurs propres aux pays, afin de permettre un suivi du renforcement des capacités des pays adapté au contexte. Ces indicateurs seront alignés sur le cadre pour le renforcement des capacités des pays et sur le cadre de résultats institutionnels, le cas échéant; il s'agit là aussi de ménager la souplesse nécessaire pour permettre aux bureaux de pays de mieux tenir compte des besoins propres au contexte national.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays	Juin 2022
4.3 Établir une feuille de route assortie d'un calendrier pour les indicateurs futurs relatifs au renforcement des capacités des pays à définir le cas échéant au cours de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique.	Unité de liaison pour le suivi et l'évaluation (Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays)	La recommandation est acceptée.	5. Établir une feuille de route assortie d'un calendrier pour tous les indicateurs créés après la présentation du nouveau cadre de résultats institutionnels au Conseil d'administration, en novembre 2021 (c'est-à-dire créés pendant la période de mise en œuvre du plan stratégique pour 2022-2026); cette feuille de route sera annexée au cadre de résultats institutionnels.	Unité de liaison pour le suivi et l'évaluation (Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays)	Novembre 2021
4.4 Élaborer à l'intention des bureaux de pays des orientations sur la façon de mettre en place une mesure intégrée du renforcement des capacités des gouvernements au fil du temps dans tous les domaines d'activité.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays	La recommandation est acceptée.	6. Étudier les méthodes de suivi et d'évaluation du renforcement des capacités appliquées par les acteurs de l'aide au développement, afin de recenser les bonnes pratiques en matière d'intégration de la mesure des indicateurs et de la production de données.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (Unité de liaison pour le suivi et l'évaluation, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi et Bureau de l'évaluation)	Décembre 2021

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS FACTUELS ET DES ENSEIGNEMENTS RELATIFS AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PAYS TIRÉS DES ÉVALUATIONS DÉCENTRALISÉES					
Recommandations principales et secondaires	Organe responsable de la l'application (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Organe responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre
			7. En s'appuyant sur les résultats de l'examen prévu au titre de la mesure 6, élaborer des directives sur les méthodes, notamment les études qualitatives et quantitatives, utilisables pour mesurer la progression des résultats en matière de renforcement des capacités des pouvoirs publics. Ces directives, qui seront élaborées en consultation avec les responsables des divers domaines d'activité de façon à proposer une approche intégrée, donneront aux bureaux de pays une latitude qui leur permettra d'adapter leur dispositif de suivi et d'évaluation du renforcement des capacités des pays en fonction des besoins.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Division des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, Division des opérations de secours d'urgence, Unité de liaison pour le suivi et l'évaluation et Bureau de l'évaluation)	Juin 2022

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS FACTUELS ET DES ENSEIGNEMENTS RELATIFS AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PAYS TIRÉS DES ÉVALUATIONS DÉCENTRALISÉES					
Recommandations principales et secondaires	Organe responsable de la l'application (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Organe responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre
Degré de priorité: moyen Délai global de mise en œuvre: juin 2022 5. Améliorer les orientations et fournir un appui technique pour intégrer davantage la problématique femmes-hommes, la protection et la responsabilité à l'égard des populations touchées dans les interventions de renforcement des capacités des pays.	Division des programmes – action humanitaire et développement (Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes et bureaux de pays, avec l'appui des bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée. Le cadre de renforcement des capacités des pays et la "boîte à outils" qui l'accompagne comprennent déjà des éléments ayant trait à la protection et à la responsabilité à l'égard des populations touchées ainsi que des priorités en faveur de l'égalité femmes-hommes.	Sans objet	Sans objet	Sans objet
5.1 Améliorer les orientations et les outils pour appuyer l'intégration et la prise en compte systématique des engagements relatifs à la problématique femmes-hommes, à la protection et à la responsabilité à l'égard des populations touchées dans les interventions en rapport avec le renforcement des capacités des pays dans l'ensemble des domaines d'activité.	Division des programmes – action humanitaire et développement (Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes)	La recommandation est acceptée.	1. Le PAM procédera à un examen structuré des aspects du cadre pour le renforcement des capacités des pays et de l'approche connexe liés à la problématique femmes-hommes, à la protection ainsi qu'à la responsabilité à l'égard des populations touchées, dont les résultats seront pris en compte lors de l'actualisation de la politique.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (Unité des situations d'urgence et de transition et Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes)	Juin 2022
			2. Le PAM mettra les orientations relatives au renforcement des capacités des pays et la boîte à outils qui les accompagne en conformité avec la politique actualisée, notamment pour ce qui est des questions liées à la problématique femmes-hommes, à la protection ainsi qu'à la responsabilité à l'égard des populations touchées.	Service chargé de l'assistance technique et du renforcement des capacités des pays (Unité des situations d'urgence et de transition et Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes)	Juin 2022

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS FACTUELS ET DES ENSEIGNEMENTS RELATIFS AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PAYS TIRÉS DES ÉVALUATIONS DÉCENTRALISÉES					
Recommandations principales et secondaires	Organe responsable de la l'application (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Organe responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre
5.2 Actualiser la liste de contrôle en matière de problématique femmes-hommes relative au renforcement des capacités des pays et intégrer cette liste dans le cadre institutionnel correspondant afin que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient défendues et prises en considération de manière systématique dans le cadre du renforcement des capacités des pays, compte dûment tenu du contexte.	Division des programmes – action humanitaire et développement (Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes et bureaux de pays, avec l'appui des bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	3. Le PAM examinera et actualisera la liste de contrôle en matière de problématique femmes-hommes relative au renforcement des capacités des pays, dans le contexte du nouveau cadre normatif et de la boîte à outils correspondante, et conformément à la politique actualisée.	Division des programmes – action humanitaire et développement (Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes)	Juin 2022